

rars. L'enfant, avant sa naissance, habite un milieu où abondent les matières septiques et inoculables. Mais la contagion a lieu surtout au contact de la matière leucorrhéique, ou blennorrhagique avec la conjonctive, pendant le travail de l'accouchement. Mon expérience personnelle, quoiqu'elle porte sur un nombre encore assez limité de cas, vient à l'appui de cette opinion des auteurs. Sur dix-sept cas de conjonctivite purulente des nouveau-nés, observés à l'Hôpital Notre-Dame et dans ma pratique privée, depuis le mois de mars 1881, j'ai pu découvrir chaque fois, l'existence de la leucorrhée ou de la blennorrhagie chez la mère. Il ne s'en suit pas que toutes les femmes leucorrhéiques doivent nécessairement donner la maladie à leur enfant (*le chiffre en serait trop considérable*) ni que toutes les ophthalmies purulentes reconnaissent exclusivement cette cause. Il faut aussi faire la part de l'irritation provoquée par l'exposition des yeux à la lumière, à la chaleur, aux courants d'air; ainsi qu'à l'action traumatique du savon introduit dans les yeux pendant les premiers lavages, ou encore du brandy, whiskey, etc., etc., avec lesquels on a l'absurdité de frotter la tête et les yeux du nouveau né. Ces causes sont rares, l'inoculation demeure la plus fréquente. A ce sujet des expériences intéressantes ont été faites par le Dr Cederschold, de Stockholm. Ces expériences sont relatées au long dans McKenzie, voici en quoi elles consistent. Voulant constater jusqu'à quel point l'ophthalmie purulente des nouveau-nés pouvait être occasionnée par un écoulement provenant des organes génitaux de la mère, le Dr Cederschold fit interroger, pendant le courant de l'année 1832, toutes les femmes qui se présentèrent pour accoucher à la Maternité de Stockholm, pour savoir si elles étaient ou non atteintes d'écoulements. Trois cents soixante femmes furent accouchées. Après avoir déduit les enfants mort-nés, et ceux qui moururent quelques jours après la naissance, il resta 328 femmes dont les enfants purent être observés. Sur ces 328 femmes, 137 étaient affectées d'un écoulement des parties génitales et 181 en étaient exemptes. Trente enfants furent atteints d'ophthalmie purulente, 20 provenant de mères ayant des écoulements et 10 de mères qui n'en avaient pas.

Il résulte de là que les écoulements des parties génitales sont très communs chez les femmes enceintes, que toutes celles qui en sont atteintes ne communiquent pas nécessairement l'ophthalmie à leurs enfants, et qu'enfin l'ophthalmie peut survenir chez des enfants dont les mères n'avaient pas d'écoulements, preuve que la maladie peut reconnaître d'autres causes.